



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour l'investissement**

Le Secrétaire général  
Dossier suivi par Pascal GAUTIER  
contre-expertise@pm.gouv.fr  
Réf : ML/PG/n°572

Paris, le

14/12/2023

Avis 2023-n°139

<b><u>Avis du SGPI</u></b> Projet du Nouvel Hôpital du Pays Salonnais	
Ministères concernés :	Ministère de la santé
Date de réception du dossier :	13 juillet 2023
Date du rapport ESE :	5 décembre 2023
<b><u>SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE</u></b>	
Coût total du projet examiné (Financement État selon le décret 2013-1211)	- 167,2 M€
Principaux bénéficiaires	- Construction nouvelle - Restructuration du site / Réorganisation - Impacts environnementaux
Dimensionnement	- MCO : 232 lits - Surface SDO : 34 276 M2
Calendrier	- Durée des travaux : 4 ans - Date de démarrage des travaux : 2024
Projet déclaré à l'inventaire	- Oui

## 1. Contre-expertise réalisée

Le dossier soumis à la contre-expertise respecte, dans l'ensemble, les attendus de la procédure sur cette nature de dossier.

Le SGPI a nommé pour mener cette contre-expertise trois contre-experts pour leurs compétences après avoir préalablement vérifié leurs déclarations d'intérêt et leur validation au comité d'agrément.

Le SGPI a transmis le dossier initial aux contre-experts le 13 juillet 2023, complété d'éléments en réponse aux questions qu'ils ont posées au porteur de projet.

Les conclusions du rapport de contre-expertise m'ont été présentées par les contre-experts le 5 décembre 2023.

## 2. Avis du SGPI

Le Centre Hospitalier de Salon-de-Provence, hôpital de proximité, bien intégré dans son environnement, doit mettre en place rapidement un plan d'action destiné à améliorer d'une part ses conditions d'accueil (compte tenu de l'état de vétusté de certains de ses bâtiments) et d'autre part sa situation financière, préoccupante en 2023.

Le projet présenté s'inscrit directement dans le cadre de déploiement du Ségur de la santé au sein de la région PACA. Il en constitue un des projets essentiels, compte tenu du montant de la subvention, 80 M€, accordée par l'ARS PACA à ce projet. Il s'agit en effet d'un projet ambitieux construit autour d'un concept de « Village Santé », destiné à coordonner les parcours patients au sein d'un projet public-privé, intégrant la prévention, l'éducation pour la santé et les soins primaires. Il est largement soutenu par les collectivités locales concernées.

Le site retenu apparaît pertinent pour sa situation d'entrée de ville et sa taille. Le projet de desserte par les transports en commun devra néanmoins être précisé. Le projet bâtiminaire est bien documenté, en adéquation avec le projet médical, même si l'optimisation surfacique peut être améliorée. Les enjeux de développement durable sont correctement traités notamment dans le cadre de la réglementation RE2020. Des éléments importants restent néanmoins à spécifier (réseau de chauffage en particulier), ce qui doit inciter l'établissement à gérer directement sa maîtrise d'ouvrage.

Le SGPI souligne la cohérence du projet médical, s'inscrivant de manière satisfaisante dans les objectifs du projet régional de santé. Il est fondé sur le pari de "capturer" une nouvelle patientèle, avec le développement d'un hôpital de jour orienté vers la prise en charge de pathologies chroniques, la prévention et l'éducation thérapeutique. Si certaines observations récentes peuvent apparaître encourageantes, la prise de risque demeure élevée. La capacité retenue concernant l'hospitalisation complète, fondée sur une projection mesurée, est quasi stable par rapport à la période 2020-2021. En chirurgie, l'ambition de l'établissement est également plus mesurée, compte tenu de la présence sur le territoire d'une clinique privée dynamique. La complémentarité des activités public-privé reste un élément essentiel de la soutenabilité du projet, les protocoles de gouvernance devront donc être précisés le plus rapidement possible.

Par ailleurs, la soutenabilité financière du projet constitue un point de vigilance. Le poids du projet rapporté à la surface financière de l'établissement, dans une situation déjà difficile, génère des ratios d'endettement susceptibles de le fragiliser. Le plan d'efficience proposé est clair, correctement documenté mais pourrait être précisé. Pour une grande part lié au succès du projet médical, il témoigne également de l'ambition de l'établissement de retrouver grâce au projet une situation de marge brute acceptable à horizon 2030.

Compte-tenu des éléments précédents, l'avis du SGPI sur le projet du Nouvel Hôpital du Pays Salonnais est favorable, tout en recommandant à l'ensemble des acteurs du projet la plus grande vigilance dans sa mise en œuvre et son suivi.

  
Bruno BONNELL

Géraldine LEVEAU  
Secrétaire générale adjointe